

CIBLES



Cibles de la Croix-Rouge canadienne dans le cadre de la Charte sur le climat et l'environnement Septembre 2022

Engagement n° 1 : Intensifier nos actions en réponse aux besoins humanitaires grandissants et aider la population à s'adapter aux conséquences des crises climatiques et environnementales.

1. Au cours des prochaines années, la Croix-Rouge canadienne continuera de renforcer ses capacités internes liées au continuum de la gestion des risques liés aux catastrophes.
2. D'ici 2024, la Croix-Rouge canadienne aura intégré des considérations environnementales à tous ses programmes et à toutes ses interventions.
3. Au cours des prochaines années, la Croix-Rouge canadienne continuera à accroître ses services de prévention, de préparation, de réduction des risques et de rétablissement en vue d'atténuer les conséquences des changements climatiques et des événements météorologiques extrêmes.
4. Au cours des prochaines années, la Croix-Rouge canadienne continuera de renforcer ses capacités d'analyse globale des événements climatiques pour tenir compte, entre autres, des enjeux de santé, de migration et de protection sociale, tout en mettant l'accent sur les mesures pour favoriser la résilience des communautés.

Engagement n° 2 : Optimiser la viabilité environnementale de notre travail et réduire plus rapidement nos émissions de gaz à effet de serre.

1. En 2002, la Croix-Rouge canadienne adoptera une politique environnementale.
2. En 2022, la Croix-Rouge canadienne établira des données de référence en matière d'émission de gaz à effet de serre (GES) pour ses principaux processus opérationnels et lancera un plan, en 2023, pour atteindre ses cibles de réduction des GES.
3. D'ici la fin de l'année 2023, la Croix-Rouge canadienne ajoutera des critères de viabilité environnementale dans les évaluations portant sur la qualité de ses programmes et services.

Engagement n° 3 : Mettre les acteurs locaux et les communautés au premier plan

Internal - Interne

1. D'ici 2025, la Croix-Rouge canadienne intégrera la participation communautaire à ses politiques, procédures et plans opérationnels liés au continuum de la gestion des risques liés aux catastrophes.
2. D'ici 2024, la Croix-Rouge canadienne aura mis en place un réseau consultatif sur les enjeux autochtones afin d'encourager les parties prenantes et dirigeant(e)s des communautés à soutenir et guider l'organisation dans ses stratégies d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques liés aux catastrophes tout en favorisant la gouverne locale et le respect du territoire traditionnel.

Engagement n° 4 : Renforcer nos capacités à comprendre les risques climatiques et environnementaux et élaborer des solutions fondées sur des données probantes.

1. Au cours des prochaines années, la Croix-Rouge canadienne continuera de resserrer ses liens et sa collaboration avec le Centre climatique de la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge tout en améliorant l'accès aux données sur les risques et leur échange entre les partenaires du Mouvement international et ceux des secteurs gouvernementaux, universitaires et humanitaires.
2. La Croix-Rouge canadienne proposera à la population de l'information vulgarisée sur les risques climatiques et environnementaux.
3. D'ici 2025, la Croix-Rouge canadienne se dotera d'une stratégie et de ressources nationales ainsi que d'un centre de référence sur le travail humanitaire et la réduction des risques liés aux catastrophes au sein des communautés autochtones en vue d'accroître les connaissances, de favoriser la participation d'acteurs et d'organismes locaux et d'encourager la recherche fondée sur des données probantes et l'adoption de pratiques exemplaires en matière d'adaptation aux changements climatiques.

Engagement n° 5 : Collaborer avec des partenaires du milieu du travail humanitaire et d'autres secteurs afin d'encourager la prise de mesures en faveur du climat et de l'environnement.

1. La Croix-Rouge canadienne mettra sur son expertise technique pour renforcer les cadres nationaux liés au climat, qui portent notamment sur l'adaptation, la préparation, le rétablissement et les interventions en réponse aux crises climatiques, en partenariat avec les différents paliers gouvernementaux et les autorités compétentes, y compris les

Internal - Interne

Internal - Interne

gouvernements et autorités autochtones, les organisations de la société civile et d'autres partenaires.

2. La Croix-Rouge canadienne poursuivra sa collaboration avec les composantes du Mouvement et les partenaires externes afin d'échanger des informations sur les pratiques exemplaires, de participer aux efforts de sensibilisation et de tirer le maximum des possibilités de financement en vue de renforcer les initiatives climatiques et environnementales.
3. La Croix-Rouge canadienne conclura de nouveaux partenariats avec des organisations environnementales.

Engagement n° 6 : Exercer notre influence pour souligner l'importance et l'urgence de mettre en œuvre des initiatives climatiques et environnementales plus ambitieuses.

1. En 2022, la Croix-Rouge canadienne revendiquera la mise en œuvre plus ambitieuse de politiques et de programmes d'adaptation, d'atténuation et de réduction des émissions auprès des différents paliers de gouvernement et des partenaires qui se penchent sur l'ensemble de l'environnement des risques.
2. D'ici 2023, la Croix-Rouge canadienne établira des partenariats pour faire face aux répercussions financières, sociales et sanitaires de plus en plus importantes des catastrophes et des changements climatiques, en mettant l'accent sur les mesures pour favoriser la résilience des communautés.
3. D'ici 2023, la Croix-Rouge canadienne effectuera des consultations quant aux voies culturellement appropriées à emprunter pour aborder la préparation, l'intervention et le rétablissement et favoriser l'adoption de considérations autochtones distinctes en lien avec les changements climatiques et les crises environnementales.